

**Dans le domaine social**  
**« A travers le dialogue social, nouvelles avancées, nouveaux défis, nouvelles formations »**

---

**1. de nouvelles avancées sont possibles**

- 1.1 Grâce à l'aide financière et opérationnelle de la Commission, une recherche sur le poids économique et social des Entreprises de Travaux techniques, Agricoles, Ruraux et Forestiers a pu être réalisée dans 10 pays de la confédération européenne.
- 1.2 Cette recherche a révélée des données concrètes et concordantes, en évolution constante depuis 5 ans, sur le type d'interventions des ETARF dans le domaine agricole et rural, et notamment sur la clientèle tant au niveau des exploitations agricoles que dans le secteur de l'environnement.
- 1.3 En outre, dans certains pays, le résultat de la Pac a engendré une diminution de la profession d'exploitant agricole à temps plein, et un accroissement du travail part-time de certains agriculteurs. Ces changements ont augmenté les interventions des ETARF, dans les secteurs agricoles, ruraux et de l'environnement.
- 1.4 Alors que dans l'agriculture traditionnelle l'emploi est en recul permanent, on découvre que les ETARF constituent maintenant un nouveau secteur agro-industriel qui se développe et qui est créateur d'emplois qualifiés et qualifiants

**2. de nouveaux défis à relever apparaissent,**

- 2.1 La Commission européenne a proposé en 1995 aux acteurs socio-économiques de l'UE le Pacte de Confiance pour l'emploi avec comme objectif leur pleine mobilisation dans une stratégie d'ensemble, afin de mieux valoriser l'effet multiplicateur européen et d'inscrire la lutte contre le chômage dans une vision à moyen et à long terme.
- 2.2 Les partenaires sociaux représentés au sein du comité sectoriel de l'agriculture ont déjà, en 1997, par la conclusion d'un accord-cadre européen, relevé le défi d'améliorer l'emploi salarié dans l'agriculture
- 2.3 Les mêmes partenaires sociaux s'efforcent depuis lors à rechercher les synergies créatrices d'emplois avec d'autres secteurs productifs.

**3. de nouvelles formations doivent être conçues et proposées**

- 3.1 Dans la recherche réalisée des demandes essentielles des chefs d'entreprise en matière de formation sont apparues. Des connaissances du marketing et de la gestion commerciale sont à améliorer et à adapter. Ils souhaitent également analyser les possibilités de diversification de leurs services et une meilleure maîtrise de la gestion des ressources humaines.

- 3.2 Les chefs d'entreprise et leurs salariés, qui manipulent des engins de plus en plus sophistiqués, nécessitent également des formations adaptées pour éviter au maximum les risques d'accident qui existent dans le secteur.
- 3.3 Enfin, des milliers de salariés ou de petits indépendants ayant perdu leur emploi dans les exploitations agricoles peuvent, moyennant un recyclage professionnel ou une formation adaptée, trouver de nouveaux débouchés et un perfectionnement pratique dans le secteur des ETARF.

#### ***4. de nouvelles exigences apparaissent,***

- 4.1 L'agriculture est responsable de la sécurité alimentaire, du maintien de l'espace naturel et de l'environnement. Cela exige des compétences professionnelles et une formation en conséquence.
- 4.2 Les diverses activités de plus en plus spécialisées avec une productivité accrue dans l'agriculture exigent l'intervention de prestataires de services techniques tels que les ETARF.
- 4.3 La « gestion » de l'emploi agricole et rural par les comités ou fédérations européens des organisations professionnelles et sociales a évolué pendant les 20 dernières années et s'est adaptée en conséquence (cfr. Accord cadre pour l'amélioration de l'emploi salarié en agriculture conclu entre le Comité des organisations professionnelles Agricoles (COPA) et la Fédération Européennes des Syndicats de Salariés de l'Agriculture (EFA) le 24.7.1997
- 4.4 Afin d'être reconnus comme partenaires sociaux au niveau européen, les ETARF doivent
  - être organisés au niveau européen
  - être structurés dans une organisation constituée par des membres, qui dans leurs pays sont reconnus et participent au dialogue social.
  - posséder les structures européennes permettant la consultation dans les pays.

Après les débats avec le représentant de la Commission et les partenaires sociaux actuellement reconnus,

L'assemblée plénière de la CEETTAR réunie les 27 et 28 avril 2001 à Pau considère que :

- le partenariat social de l'agriculture et de la ruralité européen doit être élargi à la CEETTAR,
- que pour ce faire, il faut rapidement entamer une réflexion avec les partenaires sociaux du secteur agricole pour spécifier la participation concrète et le cadre du dialogue qui sera réservé aux représentants de la CEETTAR et pour fixer les modalités, les moyens et les objectifs et retombées concrètes de cette participation à court et à moyen terme.

Ils en appellent au Parlement Européen, au Comité Economique et Social (CES), aux services compétents de la Commission européenne et aux organisations d'employeurs et de salariés du

secteur agricole européen pour que soient prises dans les meilleurs délais les mesures concrètes permettant d'associer les ETARF à plein titre aux débats actuels et aux défis futurs de l'agriculture européenne et de son apport à la politique sociale et à la prospérité économique de l'Union européenne, condition indispensable pour aborder dans les meilleures auspices les problèmes actuels, les échéances internationales et la perspective de l'élargissement à l'Europe centrale et orientale.

Pau, le 28 avril 2001